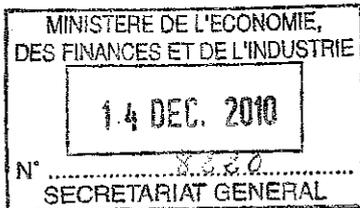




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE
L'ETAT, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT



PARIS, LE 14 DEC. 2010

Madame, Messieurs,

Nous avons demandé au Secrétaire général d'engager avec vous une concertation approfondie sur les moyens et le contenu des politiques ministérielles d'action sociale.

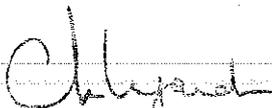
Cette phase de concertation, amorcée en avril et achevée en novembre 2010, a permis de dresser un état des lieux des prestations proposées et d'engager une réflexion sur les possibilités d'amélioration des dispositifs d'intervention.

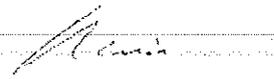
Nous savons que les débats qui se sont déroulés au sein des groupes de travail (logement et aides aux prêts, restauration, tourisme social, autres prestations, crèches et service social) vous ont permis d'aborder librement tous les sujets et qu'ils ont été nourris et constructifs.

Comme nous avons eu l'occasion de vous le dire lors de notre rencontre le 6 juillet dernier, nous restons attachés au maintien d'un haut niveau de prestations sociales au profit des personnels de Bercy.

Vous trouverez en annexe les grandes orientations de l'action sociale ministérielle que nous avons arrêtées et la méthode envisagée pour leur mise en œuvre.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de notre meilleure considération.


Christine Lagarde


François Baroin

Fédération des Finances CGT : Mme Patricia Tejas, Secrétaire générale
Fédération des Syndicats Unitaires FDSU (Solidaires) : M. Laurent Gathier, Délégué Fédéral
Fédération des Finances Force Ouvrière : M. Laurent Aubursin, Secrétaire général
Fédération des Finances et des Affaires Economiques CFDT : M. Damien Leroux,
Secrétaire général
Fédération UNSA Finances et Industrie : M. Luc Doumont, Secrétaire général
Fédération des Finances CFTC : M. François Bos, Secrétaire Fédéral
Fédération Française des cadres du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,
(CGC) : M. Christian Chapuis, Président

ORIENTATIONS DE L'ACTION SOCIALE MINISTERIELLE

En 2010, un travail de revue des politiques d'action sociale a été mené. Quatre groupes de travail se sont tenus. Ils ont été consacrés au logement, aux aides et prêts (GT du 15 avril 2010), à la restauration (GT du 25 mai 2010), au tourisme social (GT du 1er juin 2010), et aux autres prestations, crèches et service social notamment ainsi qu'à la protection sociale complémentaire (GT du 18 juin 2010).

Ces groupes de travail ont permis de dresser un état des lieux partagé et d'engager une réflexion sur les possibilités d'évolution et d'amélioration des dispositifs existants pour les inscrire dans la durée.

Ce processus de concertation permet de fixer les grandes orientations de l'action sociale ministérielle et précise la méthode de mise en œuvre.

1 – DES MOYENS BUDGETAIRES PERMETTANT D'ASSURER DES PRESTATIONS DE QUALITE

Les crédits destinés aux politiques d'action sociale et de santé-sécurité au travail (hors masse salariale) inscrits dans le projet de loi de finances 2011, s'élèvent à un peu plus de 183 M€ dont 163 M€ aux politiques d'action sociale et près de 20 M€ pour la santé-sécurité au travail.

Dans un contexte budgétaire rigoureux, les crédits consacrés à l'action sociale progressent de plus de 6 M€ par rapport à 2010. Ce choix confirme la volonté des ministres de conserver en 2011, un haut niveau de prestations d'action sociale et de protection quant à la santé et la sécurité des agents, alors même que les effectifs diminuent.

En gestion, les ressources prévisionnelles globales réellement disponibles (après intégration des transferts en provenance du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et des Transports et du Logement (MEDDTL) et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et déduction de la réserve de précaution) s'élèveront à 175,03 M€ en CP dont 156,47 M€ pour l'action sociale.

Trois grandes actions, pour lesquelles les enjeux sont particulièrement importants, seront volontairement exonérées de réserve en 2011. Il s'agit de la petite enfance, de la protection sociale complémentaire et des crédits consacrés au budget d'initiative locale.

Les ressources allouées en 2011 seront réparties comme suit :

- **la restauration**

Elle constitue toujours le premier poste de dépenses (67,68 M€) avec, pour priorité, l'accès à une solution de restauration collective.

La subvention allouée à l'Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières (AGRAF) s'établira, après réserve, à 9,80 M€. Le niveau de subventionnement prend en compte la mise en œuvre de différentes mesures d'optimisation des coûts de fonctionnement.

Plus généralement, le niveau de crédits alloués à la restauration intègre l'impact des réductions d'effectifs sur le nombre de repas, en baisse régulière depuis 2006 (10,1 millions de repas en 2006, 9,8 millions en 2009).

Enfin, les restructurations engagées au plan local contribuent à la diminution du nombre de titres restaurants délivrés.

- **le tourisme social**

La subvention attribuée à l'association Education et Plein Air Finances (EPAF), a été fixée à 28,95 M€ en PLF, soit 27,5 M€ une fois la réserve de précaution déduite. Le recalibrage de cette subvention (- 1M€ par rapport à 2010) résulte d'un examen attentif de l'activité de l'association et de ses facteurs d'évolution. Le principal d'entre eux est la diminution importante du nombre de colons dont la tendance, confirmée en 2010 (600 colons de moins qu'en 2009), se poursuivra très vraisemblablement en 2011.

- **le logement social**

Le niveau de subvention net alloué à l'Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières (ALPAF), soit 24 M€, en nette augmentation par rapport à 2010, permettra de réaliser un niveau de réservations conforme aux décisions ministérielles de 2004 et 2006.

- **la petite enfance**

Un montant de 2,6 M€ sera consacré à cette politique. Il permettra la réservation d'une trentaine de places supplémentaires en crèches, au delà du parc actuel de 415 berceaux en région parisienne et dans les zones tendues.

La protection sociale complémentaire avec une participation dont le plafond, fixé à 19 M€, reste maintenue à un haut niveau.

Le budget d'initiative local, exonéré d'une mise en réserve de précaution, est maintenu au même niveau qu'en 2010, malgré la réduction du nombre de bénéficiaires. C'est un signe fort en faveur du dialogue social local et des décisions des conseils départementaux d'action sociale.

En outre, 3,30 M€ seront par ailleurs spécifiquement provisionnés pour le dispositif de secours aux personnes en grande difficulté.

Les subventions aux associations socio-culturelles augmentent mécaniquement entre 2010 et 2011 du fait de la prise en compte, en année pleine, du détachement des personnels du Club Sportif du Ministère des Finances et de Place des Arts. Il sera rendu compte en Comité National de l'Action Sociale (CNAS) de leur activité.

2 – PRESERVER L'ACCES AUX PRESTATIONS POUR LES AGENTS DES MINISTERES ECONOMIQUE ET FINANCIER

Tous les agents des ministères économique et financier doivent pouvoir accéder aux prestations d'action sociale. Il importe donc de préserver un guichet de proximité ainsi qu'un dialogue social au niveau départemental. Il importe également de permettre aux personnels intégrant les directions départementales interministérielles ou les directions régionales pluri-ministérielles de continuer de bénéficier des prestations de l'action sociale :

- **Un contact de proximité**

Le réseau départemental d'action sociale est maintenu. Les moyens seront, le cas échéant, réalloués en fonction des besoins, sans réduire le nombre d'emploi des acteurs spécialisés. Une doctrine d'emploi des correspondants sociaux précisera les interactions entre le réseau d'action sociale et les services.

- **Un dialogue social ministériel maintenu au niveau départemental**

La composition des conseils départementaux d'action sociale prendra en compte les évolutions des services dans le cadre de la REATE ainsi que les dispositions relatives à la rénovation du dialogue social. Les textes d'organisation feront l'objet d'un toilettage.

- **L'accès aux prestations pour les personnels des Ministères économique et financier (MEF) intégrant une DDI, une DREAL ou une DIRECCTE est maintenu**

L'accès aux prestations ministérielles d'action sociale sera maintenu au profit des agents des ministères économique et financier affectés dans les DIRECCTE et les DDI (DDPP et DDCS). Ce principe est inscrit dans les chartes de gestion des DDI et DIRECCTE.

Les personnels des Ministère économique et financier affectés dans les DREAL bénéficieront des prestations d'action sociale conformément à la convention conclue avec le MEDDTL.

- **Un processus de mutualisation maîtrisé**

La mise en place d'un assistant de service social unique dans les DDI fera l'objet d'un pilotage centralisé entre les ministères concernés sur la base de leurs ressources et effectifs respectifs. Des conventions seront conclues avec les ministères concernés pour la mise en œuvre de ces principes.

S'agissant des DIRECCTE, les travaux entre les ministères économique et financier et les ministères sociaux relatifs aux conditions d'une couverture des personnels en matière de service social seront engagés sur les mêmes bases.

3 - PRIVILEGIER L'ACCES AU LOGEMENT POUR LES AGENTS NOUVELLEMENT RECRUTES AVEC, POUR CIBLE, L'OBJECTIF MINISTERIEL DE 10 000 LOGEMENTS EN ILE-DE-FRANCE

L'aide au logement constitue un axe important de l'action sociale ministérielle.

Le développement du parc de logements constitue une priorité conformément aux orientations ministérielles de 2004 et 2006, notamment pour les agents nouvellement recrutés, avec pour cible un « parc de 10 000 logements en Ile-de-France ».

Alors que le plan province est achevé, les réservations seront désormais concentrées sur les départements de 1^{ère} affectation et notamment l'Ile de France.

Par ailleurs, un accord s'est dégagé pour rendre plus cohérente et mieux ciblée l'offre en matière d'aides et de prêts en faveur des agents qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes agents nouvellement recrutés en Ile de France ainsi que les agents à revenus modestes sans exclure, cependant, l'accompagnement des mobilités et des mutations.

La mise en cohérence et l'amélioration de la lisibilité de l'offre impliquent que soient réexaminées les conditions d'attribution et de cumul des prestations (aides, prêts), différentes ou identiques, au cours de la carrière. Les prêts seront notamment alloués sous conditions de ressources.

Enfin, l'action sociale devra aussi se mettre en capacité de déployer des prestations nouvelles dès lors qu'elles répondent aux attentes des agents. C'est pourquoi, un prêt pour les agents dont les enfants poursuivent des études en étant éloignés du domicile familial sera proposé dans le cadre d'une expérimentation dont les modalités seront définies en 2011.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2011, la subvention à l'opérateur ALPAF est nettement revalorisée. Toutefois, le volume des prêts accordés à partir de 2011 sera ajusté au montant des remboursements antérieurs. Ce principe de bonne gestion qui sécurisera durablement ALPAF au plan financier, sera progressivement mis en place à partir de 2011.

4 - PRIVILEGIER LA RESTAURATION COLLECTIVE ET EN DEVELOPPER L'ACCES

La restauration collective est un axe prioritaire de l'action sociale ministérielle.

Le taux d'accès à une solution de restauration collective devra encore être amélioré pour atteindre au minimum l'objectif de 75,60% inscrit dans le PAP 2011.

La politique en matière de rénovation ou de construction de restaurants sera poursuivie. Parallèlement, une réflexion sera engagée avec les directions et notamment la DGFIP, sur les petites structures de restauration.

L'AGRAF poursuivra les travaux engagés en matière d'optimisation de ses coûts de fonctionnement. Une expérimentation est déjà engagée avec l'économat des armées pour examiner les possibilités d'une mutualisation des achats. L'AGRAF ouvrira ses restaurants à d'autres personnels d'entreprises publiques/services publics afin d'en optimiser les coûts. Enfin, l'AGRAF développera une offre de restauration rapide sur le site de Bercy.

Cette offre viendra en complément des autres prestations servies par l'association ; elle s'inscrira comme une extension de la prestation cafétéria actuellement prévue dans la convention « hors droit exclusif » ; la tarification couvrira le coût de revient comme le prévoit déjà la convention et se fera à l'article.

Le surcoût du « bio » sera lissé sur tous les rationnaires ; une partie du surcoût sera supporté par les clients, une partie par l'AGRAF.

5 - MIEUX ADAPTER L'OFFRE EN MATIERE DE TOURISME SOCIAL AUX ATTENTES DES FAMILLES TOUT EN PRESERVANT LA MIXITE SOCIALE

La préservation de la mixité sociale a été réaffirmée lors du processus de concertation. Ce principe est inscrit dans le projet de révision de la grille tarifaire des prestations proposées par l'EPAF.

Une réflexion sur l'évolution du patrimoine immobilier sera engagée pour mieux répondre aux attentes des familles qui préfèrent les locations meublées à l'hébergement hôtelier et le bord de mer à la campagne ou à la montagne.

Enfin, l'effectif des colons diminuant régulièrement, une réflexion sur le schéma de transport des enfants sera engagée.

6 - FAVORISER L'EGALITE HOMME/FEMME PAR LA RESERVATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES EN CRECHES

Une enquête sur les gardes d'enfant, sera conduite en liaison avec certaines délégations départementales de l'action sociale, au moyen d'un questionnaire.

Par ailleurs, dans le cadre du plan « Diversité », une trentaine de berceaux supplémentaires sera réservée à partir de 2010.

7 - GARANTIR UNE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE HAUT NIVEAU

La protection sociale complémentaire demeurera à haut niveau. Le plafond pour 2011 est fixé à 19 M€.

Une convention avec la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MGEFI) fixera le cadre de remboursement des aides indirectes et définira les actions de santé publique qui seront proposées aux agents.

8 – MISE EN ŒUVRE DE CES ORIENTATIONS

Le Comité National de l'Action Sociale « budgétaire » de décembre 2010 permettra de détailler les moyens des services pour 2011 et d'ajuster les enveloppes.

Une commission de travail de l'ALPAF convoquée par son président, définira les modalités opérationnelles de mise en œuvre des orientations pour le logement telles que définies au point 3 ci-dessus. Les travaux débiteront à la fin 2010.

Un Comité National de l'Action Sociale prospectif au 1er trimestre 2011 permettra de suivre la mise en œuvre des orientations.

Un groupe de travail spécifique sera organisé pour permettre de définir les contours du « prêts aux agents dont les enfants suivent des études en étant éloignés du domicile familial » ainsi que le cadre de l'expérimentation (1er trimestre 2011).

Les perspectives budgétaires pour 2012 feront l'objet d'un groupe de travail au cours du 2nd trimestre 2011, avant les arbitrages.